

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/04 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2013/04</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 73

Votants : 83 (Dont 10 pouvoirs)

POUR : 83 (100%)

CONTRE : 00 (0%)

ABSTENTION : 00 (0%)

Le six février deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 28/01/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Marie-Ange BROUILLON ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Geneviève COSSON ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine GATE ; Brigitte GERARD ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Messieurs Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; Roland CANIVENQ ; Joël CARRE ; Michel COLIN ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Maurice CREUWELS ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Lionel GAUVIN ; Christophe GIOT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Daniel MAILLARD ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Christophe RANSON ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Damien ZANDER.

Représentés : Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. ANCELME ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. SIGNORET ; Monsieur Jean-Paul BOUILLEAUX donne pouvoir de vote à M. LETINOIS ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Mme PIERSON ; Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à M. OUDIN ; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à M. LOUIS ; Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. POTRON ; Monsieur Jacques MACHAULT donne pouvoir de vote à Mme PIEROT ; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à M. D. GUERIN Monsieur Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir de vote à M. MATHIAS.

OBJET : VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES ET DE LEURS MODALITES DE VERSEMENTS

Vu la délibération n°2012/35 du Conseil de Communauté du 20 juin 2012 instaurant à compter du 1er janvier 2013 le régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu la proposition remise par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa réunion du 9 janvier 2013 ;

Considérant la nécessité de communiquer à ses communes, avant le 15 février 2013, le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année de basculement vers le nouveau régime fiscal,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE de verser les attributions de compensation provisoires à ses communes membres conformément à la présentation faite au conseil de communauté et sur la base des états 1259 transmis par les services de la DGFIP,
- FIXE les modalités de versement comme suit :
 - Versement mensuel, par 12^{ème}, pour les communes dont l'attribution est supérieure à 5 000 €
 - Versement annuel pour les communes dont l'attribution est inférieure à 5 000 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis SIGNORET



Communes	Montant des attributions de compensations provisoires (en €)	Communes	Montant des attributions de compensations provisoires (en €)
Les Alleux	1 888,36	Longwe	1 324,50
Apremont	4 820,02	Louvergny	1 631,68
Ardeuil	4 795,92	Machault	33 623,70
Les Grandes Armoises	347,57	Manre	709,53
Les Petites Armoises	2 566,86	Marcq	1 610,50
Aure	1 565,56	Mars sous Bourcq	3 813,41
Authe	745,30	Marvaux Vieux	3 256,97
Autruche	1 949,25	Montcheutin	532,00
Autry	2 091,35	Montgon	153,00
Ballay	10 923,50	Monthois	20 417,00
Bar les Buzancy	6 166,82	Mont st Martin	451,14
Bayonville	4 934,52	Mont st Remy	94,44
Beffu	2 625,68	Mouron	150,88
Belleville	7 018,26	Noirval	596,35
Belval Bois des Dames	26,00	Nouart	2 708,20
La Berlière	183,76	Oches	1 579,20
Bouconville	798,98	Olizy Primat	1 286,96
Boult aux Bois	3 414,86	Pauvres	3 608,22
Bourcq	5 927,04	Quatre Champs	21 919,28
Brecy	800,14	Quilly	586,64
Brieulles	13 430,86	St Clément	1 099,32
Briquenay	5 192,40	St Etienne	2 932,50
Buzancy	36 175,62	St Juvin	2 092,20
Cauroy	7 986,98	Ste Marie	245,88
Challerange	132 377,25	St Morel	1 077,60
Champigneulle	2 469,74	St Pierre	267,90
Chardeny	16,76	St Pierremont	3 895,36
Chatel Chehery	7 236,46	Sauville	864,05
Le Chesne	43 805,00	Savigny	19 835,47
Chevières	1 125,78	Sechault	7 288,92
Condé les Autry	856,60	Semide	33 521,25
Contreuve	6 655,74	Senuc	8 640,68
Cornay	1 422,39	Sommauthe	6 082,75
La Croix aux Bois	533,64	Sommerance	230,00
Dricourt	1 089,12	Sugny	466,92
Exermont	274,80	Sy	415,80
Falaise	3 802,92	Tailly	2 455,65
Fleville	28 141,00	Tannay	2 892,75
Fosse	939,68	Termes	7 473,93
Germont	6,00	Terron sur Aisne	1 605,72
Grandham	1 292,84	Thénorgues	20,00
Grandpré	27 720,67	Toges	683,80

Grivy Loisy	10 603,02	Tourcelles	1 596,60
Harricourt	1 927,00	Vandy	4 313,58
Hauvine	3 930,28	Vaux en Dieulet	258,24
Imecourt	37,00	Vaux les Mouron	292,42
Lancon	72,05	Verpel	2 778,96
Landres	1 186,18	Verrieres	0,00
Leffincourt	31 871,36	Vouziers	754 258,50
Liry	48,52	Vrizy	11 634,68
		Total	1 415 092,44